

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-55

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 20 000 000 euros du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » à l'action 06 « Mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation » vers le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la

forêt, de la pêche et de l'aquaculture » à l'action 22 « Gestion des crises et des aléas de la production agricole ».

Le secteur agricole est particulièrement exposé à d'importantes difficultés, structurelles ou conjoncturelles, comme celles liées aux risques météorologiques.

Parce que nombre de nos agriculteurs sont en souffrance, il convient d'augmenter significativement le budget de cette action pour les soutenir davantage.